Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260210-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202602-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, 20 Février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 16 : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAI, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Brieuc CALVARY, Pauline UNVOAS, Didier NEVEUX, Christelle LURON, Sébastien MORVAN

Procurations : 1 : Sylvie LE CARVENNEC à Magali BODEREAU

Absent : 2 : Jérémie LE BARON, Alain BROCHEN

Date de convocation : 10 Février 2026

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire informe que le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Monsieur Le Maire rappelle que le projet du Budget Primitif 2026 de la commune a été présenté en réunion de préparation budgétaire le 6 Février 2026. Le Conseil Municipal est ainsi appelé à se prononcer sur le budget primitif 2025 du budget principal suite aux documents fournis et en résumé comme suit :

	BUDGET PRIMITIF 2026	
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 683 822.28 €	1 683 822.28 €
INVESTISSEMENT (RAR COMPRIS)	1 598 168.84 €	1 598 168.84 €
TOTAL BUDGET	3 281 991.12 €	3 281 991.12 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57

Vu le Compte Financier unique 2025 de la commune

Mairie de Cavan – 2 Rue Maurice Denis – 22140 CAVAN

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260210-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202602-10

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la commune de CAVAN pour l'exercice 2026 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement

Considérant que le budget primitif de la commune sera voté sur les bases de la nomenclature M 57 simplifiée et abrégée.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** le budget primitif 2026, en section de fonctionnement 1 683 822.28 € en section d'investissement 1 598 168.84 €, soit toutes sections confondues, la somme de 3 281 991.12 € en recettes et en dépenses

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 3 voix contre :

- **Approuve** le budget primitif 2026, en section de fonctionnement 1 683 822.28 € en section d'investissement 1 598 168.84 €, soit toutes sections confondues, la somme de 3 281 991.12 € en recettes et en dépenses

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU

Le Maire,

Maurice OFFRET

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État